



Conseil économique et social

Distr. générale
2 octobre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Soixante-seizième session

Genève, 14-15 décembre 2015

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire

Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2014-2015

Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

Projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour la période 2016-2017

Note du Bureau du Groupe de travail

Résumé

Dans la présente note est présenté un projet de programme de travail pour le Groupe de travail sur l'administration des biens fonciers pour les années 2016 et 2017.

Le Comité est invité à examiner et approuver le programme de travail.



I. Renforcement des capacités et partage international des connaissances

1. Objectif : Renforcer la capacité des États membres de la CEE à élaborer des politiques en matière d'administration des biens fonciers et d'aménagement du territoire.
2. Pour réaliser cet objectif, il est prévu que le Groupe de travail :
 - Organise quatre ateliers dans la région de la CEE pour permettre un partage d'expériences et de connaissances afin d'étoffer le capital humain des parties prenantes et d'améliorer les pratiques en matière d'aménagement du territoire;
 - Présente ses travaux et fournisse des conseils sur l'aménagement du territoire dans le cadre d'ateliers, de conférences, de séminaires et d'autres manifestations portant sur ce thème; et
 - Définisse et programme des travaux et activités conjoints avec des organisations internationales sur des questions relatives à l'administration des biens fonciers.

II. Examens de l'administration des biens fonciers

3. Objectif : Fournir, si un État membre le demande, une évaluation des systèmes d'administration des biens fonciers de cet État et élaborer des orientations visant à les améliorer.
4. Pour réaliser cet objectif, le Groupe de travail s'attachera, à l'invitation de gouvernements et sous réserve de la disponibilité des fonds, à mettre en place des examens de l'administration des biens fonciers des États concernés dans le cadre des monographies nationales de la CEE sur le secteur du logement et de l'aménagement du territoire.

III. Études sur des questions liées à l'aménagement du territoire¹

5. Objectif : Étudier des questions liées à l'aménagement du territoire présentant un intérêt pour les États membres et publier des documents contenant des analyses de ces questions afin d'aider les États membres à mieux comprendre en quoi consiste actuellement l'aménagement du territoire et, partant, à élaborer des politiques mieux ciblées et plus efficaces.
6. Pour atteindre cet objectif, il est prévu que le Groupe de travail :
 - Aide, en coopération avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, à l'élaboration de normes en matière de villes intelligentes. Cette étude entre dans le cadre du projet de la CEE intitulé « Villes intelligentes unies : solutions urbaines intelligentes pour pays en transition et pays en voie de développement », qui a produit des indicateurs relatifs aux villes intelligentes²;
 - Organise la diffusion des conclusions et recommandations de l'étude intitulée « Formalizing the Informal: Challenges and Opportunities of Informal Settlements in South-East Europe » (Formaliser l'informel : problèmes et

¹ La réalisation de ces études dépend de la disponibilité de fonds.

² Voir le rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-quinzième session, par. 46 à 48, à l'adresse suivante : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/hlm/documents/2014/ECE_HBP_179.fr.pdf.

perspectives concernant les établissements spontanés en Europe du Sud-Est)³ en élaborant des orientations relatives aux établissements spontanés;

- Établit, en coopération avec d'autres organisations internationales, des initiatives et des projets communs, des études sur les cadastres marins et les registres d'adresses; et
- Élabore, en coopération avec le Groupe consultatif du marché immobilier et en collaboration avec la Banque mondiale, un recueil de bonnes pratiques et de recommandations concernant l'évaluation des terrains et biens fonciers.

³ Les résultats de l'étude ont été présentés à l'atelier du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers intitulé « Les problèmes inhérents aux établissements humains spontanés », tenu le 25 février 2015, dont les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : [http://www.unece.org/hlm/informalsettlements.html#/.](http://www.unece.org/hlm/informalsettlements.html#/)